

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 32	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mai 2015

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 mai 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Héléne KISSEL.

Point n°2015-05-18-BD-26 :

Attribution de subventions "Enseignement Supérieur Recherche et Innovation".

Rapporteur : Monsieur Gilbert KRAUSENER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2015,
VU les demandes formulées par les organismes,

DECIDE de ne pas réserver une suite favorable aux demandes suivantes :

- ECRITURES pour le colloque sur Hildegarde de Bingen,
- CRULH pour le colloque sur les héros grecs,
- PERSEUs pour le colloque sur les normes,
- l'Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'aire pour la visite de la BA 113,
- l'Ecole Supérieure des Sciences et technologies de l'Ingénieur de Nancy pour le projet Egalité des Chances,
- l'Association étudiante de l'ENSAM pour le Shell Eco-Marathon,
- l'Association Banabagabon pour ses journées culturelles,
- l'université de Lorraine pour la concours « Ma thèse en 180 secondes » et le projet « Alternance dans le Supérieur »,
- l'ENIM pour son gala annuel.

DECIDE d'allouer 10 500 € de subventions « Promotion Scientifique » selon le détail présenté en annexe 1,

DECIDE d'allouer 800 € de subvention « Projet Pédagogique » selon le détail présenté en annexe 2,

DECIDE d'allouer 3 200 € de subvention « Vie Etudiante » selon le détail présenté en annexe 3,

DECIDE d'allouer 20 800 € de subvention « Demande exceptionnelle » selon le détail présenté en annexe 4,

DECIDE que les subventions « Enseignement supérieur » seront versées sur présentation des justificatifs suivants :

- bilan moral
- bilan financier,
- articles de presse ou communications diverses,

Ces justificatifs devront être produits dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation. Au terme de ce délai, et/ou en cas de non réalisation, la subvention sera annulée.

APPROUVE les termes de la convention financière avec l'Université de Lorraine, jointe en annexe, relative aux subventions attribuées dans le cadre du soutien à la promotion scientifique,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme
Metz, le 19 mai 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

UNIVERSITE DE LORRAINE

CONVENTION FINANCIERE

**relative à la délibération du Bureau du 18 Mai 2015
concernant les subventions attribuées dans le cadre du soutien à la promotion
scientifique**

Entre

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président, Jean-Luc BOHL, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau en date du 18 Mai 2015, dénommée ci-après « Metz Métropole »,

Et

L'Université de Lorraine, représentée par son Président, Monsieur Pierre MUTZENHARDT.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les modalités de la participation de Metz Métropole au financement des colloques scientifiques, organisés par l'Université de Lorraine, qui ont fait l'objet de la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 18 Mai 2015.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'ACTION SOUTENUE ET INTERET POUR METZ METROPOLE

L'animation scientifique constitue un vecteur important du territoire. Elle illustre la force vive des savoirs, la dynamique qui les entoure et la bonne santé de la recherche. Metz Métropole accompagne chaque année les laboratoires qui valorisent la recherche et démontrent cette dynamique au travers de l'organisation de colloques scientifiques.

A ce titre, 12 demandes de subvention émanant de l'Université de Lorraine, ont été examinées en retenant notamment les colloques investissant les thématiques Santé, Matériaux-Energie, Territoire-Europe, Franco-allemand, Développement Durables, Sciences et Techniques du Management.

ARTICLE 3 – DUREE

La présente convention est établie pour la durée nécessaire à la réalisation du programme de colloques scientifiques visés dans le cadre de la délibération du 18 Mai 2015 de Metz Métropole et en tenant compte des modalités de financement prévues ci-après.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE METZ METROPOLE

Metz Métropole s'engage à contribuer au financement de ce programme de colloques selon le tableau annexé.

ARTICLE 5 – PAIEMENT ET REVERSEMENT

Les contributions dues au titre de la présente convention seront réalisées à l'Université de Lorraine sur présentation dans un délai de six mois suivants la réalisation de chaque colloque, des bilans financiers attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, des articles de presse ou communications diverses, d'une note présentant pour chacun des colloques le nombre de participants et la qualité des intervenants.

D'autre part, Metz Métropole pourra demander toutes pièces de comptabilité qu'elle jugera nécessaire à sa vérification.

Au terme de ce délai, et en cas de non réalisation d'un colloque, la subvention sera annulée. Toutefois, en cas de report dûment justifié de la manifestation (sur présentation écrite de l'Université de Lorraine), un avenant pourra être établi afin de tenir compte de la nouvelle date de réalisation.

Après examen du bilan financier de chaque colloque, la subvention pourra également être ramenée au prorata des dépenses effectivement réalisées au titre de chaque colloque.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

L'aide financière apportée par Metz Métropole ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

L'Université de Lorraine s'engage, pour chaque opération de communication menée à l'intention du public dans le cadre de la présente convention, à mentionner Metz Métropole comme partenaire et à utiliser son logo.

ARTICLE 8 – LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leurs différends par voie de conciliation. Si dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétente de l'objet de leur litige.

Fait à Metz, le

Le Président de l'Université de Lorraine

Le Président de Metz Métropole

Pierre MUTZENHARDT

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz

Bureau délibérant
Lundi 18 Mai 2015

ANNEXE 1
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
PROMOTION SCIENTIFIQUE

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Date et Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention accordée en €
2015 SUP 01	Laboratoire CEREFIGE - Université de Lorraine	Comportements de la génération Y au sein des organisations	30 et mars 2015 à Metz	F	500 €
2015 SUP 02	Laboratoire ECRITURES (MSH Lorraine) - Université de Lorraine	L'humilité et ses représentations chez Hildegarde de Bingen, les Mystiques Rhénans et Nicolas de Cues	25 et 26 mars 2015 à Metz	F	0 €
2015 SUP 03	Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH) - Université de Lorraine	Héros grecs à travers le temps : autour de Bellérophon, Cadmos, Persée et Thésée	28 au 30 mai 2015 à Metz	F	0 €
2015 SUP 04	Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine (CEGIL) - Université de Lorraine	Dynamique et dialectique des littératures "noble" et "triviale" dans les pays germanophones aux XVIIIe et XIXe siècles - la production narrative	26 et 27 mars 2015 à Klingenthal (Bas Rhin)	F	1 000 €
2015 SUP 05	Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (ZL2S) - Université de Lorraine	Sport, genre et racisme	13 et 14 mars 2015 - 19 et 20 novembre 2015 à Metz	F	500 €
2015 SUP 06	CREM - Université de Lorraine	Une exposition sans œuvre : la scénographie à l'épreuve des pratiques processuelles et performatives	15 et 16 janvier 2015	F	400 €
2015 SUP 07	APEMAC - Université de Lorraine	Eye Movement Doctoral Research : Academic Meeting	29 et 30 juin 2015 à Metz	F	800 €

2015 SUP 08	CEREFIGE - Université de Lorraine	Colloque International sur le projet et la logistique "PROLOG"	30 avril 2015 à Metz	F	800 €
2015 SUP 09	SRSMC - Université de Lorraine	Heterocycles in bioorganic chemistry	7 au 11 juin 2015 à Metz	F	1 500 €
2015 SUP 10	PERSEUs - Université de Lorraine	Normes en question(s)	27 au 29 mai 2015 à Metz	F	0 €
2015 SUP 11	LITA - Université de Lorraine	MCO'2015	11 au 13 mai 2015 à Metz	F	4 000 €
2015 SUP 12	CREM - Université de Lorraine	Pratique et enseignement du français	8 au 10 avril 2015 à Metz	F	1 000 €
TOTAL					10 500 €

Bureau délibérant
Lundi 18 Mai 2015

ANNEXE 2
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
PROJET PEDAGOGIQUE

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention accordée en €
2015 PPE 01	Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (ANORAA) - secteur Moselle	Rapprochement Armée de l'Air / SUPELEC : visite de la BA 113	18 et 19 Mars 2015 à Saint-Dizier	F	0 €
2015 PPE 02	Ecole Supérieure des Ingénieurs des Travaux et de la Construction (ESITC)	21ème Forum Avenir Construction	25 Mars 2015 à Metz	F	800 €
2015 PPE 03	Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy (ESSTIN)	Projet Egalité des Chances	Année 2014-2015	F	0 €
TOTAL					800 €

Bureau délibérant
Lundi 18 Mai 2015

ANNEXE 3
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
VIE ETUDIANTE

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention accordée en €
2015 ETU 01	Association Challenge Handicap et Technologie	Fête du Sport Partagé et Challenge Handicap Technologie	8 avril 2015 à Metz et 28 et 29 Mai 2015 à Lorient	F	1 000 €
2015 ETU 02	Association du Management Franco-Allemand	Les journées franco-allemandes	24 et 31 janvier 2015 1er et 7 février 2015 à Metz	F	700 €
2015 ETU 03	Association Etudiante de l'ENSAM	Shell Eco-Marathon	du 21 au 24 Mai à Rotterdam - Pays-Bas	F	0 €
2015 ETU 04	Association de l'ENSAM	Concert Soundrise	12 juin 2015 à Metz	F	1 500 €
2015 ETU 05	Banabagabon	Journées culturelles	28 au 30 mai 2015 à Metz	F	0 €
			TOTAL		3 200 €

Bureau délibérant
Lundi 18 Mai 2015

ANNEXE 4
Subventions accordées - Enseignement Supérieur
DEMANDE EXCEPTIONNELLE

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention accordée en €
2015 DE 01	Sous-Direction de la Culture Scientifique et Technique - Université de Lorraine	Concours "Ma thèse en 180 secondes" - 3ème édition	Année 2015 à Metz, Nancy et Paris	F	0 €
2015 DE 02	Georgia Tech Lorraine	Congrès International Ultrasonics 2015	du 10 au 14 Mai 2015 à Metz	F	14 500 €
2015 DE 03	Université de Lorraine	L'alternance dans le supérieur	25 Mars 2015 et 1er Avril 2015 à Metz et à Nancy	F	0 €
2015 DE 04	Université de Lorraine	Science & You	31 mai au 6 juin 2015 à Metz et à Nancy	F	6 000 €
2015 DE 05	ENIM	Gala	23 mai 2015 à Metz	F	0 €
2015 DE 06	Université de Lorraine	Journée Littéraire	8 avril 2015	F	300 €
			TOTAL		20 800 €

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 18 mai 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 22 – Approbation d'une convention financière entre Metz Métropole et la SPL Metz Métropole Moselle Congrès. <i>Annexe</i> : Projet de convention. <i>Annexe</i> : Budget fonctionnement M3 Congrès.	1	  Eclaz - AR
Point 23 – Metz Métropole Développement : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <i>Annexe</i> : Projet de convention. <i>Annexe</i> : Plan d'actions prévisionnel 2015. <i>Annexe</i> : Budget prévisionnel 2015.	1	
Point 24 – "Club de Metz Technopôle" : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <i>Annexe</i> : Projet de convention. <i>Annexe</i> : Programme d'actions 2015. <i>Annexe</i> : Budget prévisionnel 2015.	1	
Point 25 – Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette : attribution d'une subvention d'équipements et signature d'une convention de financement pour l'opérationnalité du bâtiment. <i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 26 – Attribution de subventions "Enseignement supérieur, recherche et innovation". <i>Annexe</i> : Convention financière. <i>Annexe 1</i> : Subventions promotion scientifique. <i>Annexe 2</i> : Subventions projet pédagogique. <i>Annexe 3</i> : Subventions vie étudiante. <i>Annexe 4</i> : Subventions demandes exceptionnelles.	1	
Nombre total des actes transmis : 5 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.	5	

Fait à Metz, le 20 mai 2015

Pour le Président
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL